



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

Convocation du 5 juin 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 17 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Xavier BIZOT, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Pascale GALLERNE (donne pouvoir à Annie LABBE)
Maryse LAURENT (donne pouvoir à Pascale LABBE)
Viviane BOULIN (donne pouvoir à Julie LEMAIRE)
Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Romuald LABARRE)
Christine ORAIN-GROVALET (donne pouvoir à Mari COURTAS)
Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Luc STRIDE)
David ROUALEN (donne pouvoir à Céline PESTEL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony DECRETON

Membres en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

PERSONNEL COMMUNAL

2024-790 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Lors du dernier conseil municipal, M. LE MAIRE rappelle que la durée hebdomadaire de service d'un poste d'assistant d'enseignement artistique a été modifiée pour passer de 2h00 à 14h00 par semaine.

En effet, l'actuel coordonnateur de l'école de musique, doit quitter ses fonctions le 1^{er} août 2024 et faire valoir ses droits à la retraite à compter de cette même date.

L'un des enseignants de l'école de musique intervenant actuellement à hauteur de deux heures par semaine pourrait prendre en charge cette mission de coordination sous réserve d'une augmentation de son temps de travail.

mis sur internet le 21 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240611-DB202411JUIN790-DE

La délibération proposée comportait une erreur. En effet, la durée hebdomadaire de service du poste concerné doit passer de 2h00 à 13h00 par semaine (et non 14h00).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité, décide**


- **DE MODIFIER** la durée hebdomadaire de service d'un poste relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique en la passant de 2h00 à 13h00 par semaine,

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs joint en annexe.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 14 mai 2024.

A Ploufragan, le 18 juin 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Anthony DECRETON



VILLE DE PLOUFRAGAN - TABLEAU DES EFFECTIFS - 11/06/2024

CADRES D'EMPLOIS	GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES (ETP)	EFFECTIFS POURVUS (ETP)	DONT TNC
directeur général des services	directeur général des services	A	1	1	-
SECTEUR ADMINISTRATIF					
attachés	attaché hors classe	A	8		-
	attaché principal			5	
	attaché			1	-
rédacteurs	rédacteur principal 1ère classe	B	7	0	-
	rédacteur principal 2ème classe			1	-
	rédacteur			4	-
adjoints administratifs	adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	18	13	-
	adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe			3	-
	adjoint administratif			2	-
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			34	30	0
SECTEUR TECHNIQUE					
ingénieurs	ingénieur principal	A	1	1	-
	ingénieur			0	-
techniciens	technicien principal de 1ère classe	B	6	2	-
	technicien principal de 2ème classe			2	-
	technicien			1	-
agents de maîtrise	agent de maîtrise principal	C	17	4	-
	agent de maîtrise			12	-
adjoints techniques	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	59	14	-
	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			20	-
	adjoint technique			21	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			83	77	1
SECTEUR SOCIAL					
agents spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principale de 1ère classe	C	5	2	-
	ATSEM principale de 2ème classe			3	-
agents sociaux	agent social		1	0	
TOTAL FILIERE SOCIALE			6	5	0
SECTEUR SPORTIF					
éducateurs des APS	éducateur des APS principal de 1ère classe	B	2	1	
	éducateur des APS principal de 2ème classe				
	éducateur des APS			1	-
TOTAL FILIERE SPORTIVE			2	2	0
SECTEUR CULTUREL					
bibliothécaires	bibliothécaire principal	A	1	1	-
	bibliothécaire				
assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	assistant de conservation principal 1ère cl	B	3	1	-
	assistant de conservation principal 2ème cl			1	
	assistant de conservation			0	-
adjoints du patrimoine	adjoint du patrimoine ppl de 1ère classe	C	5	4	
	adjoint du patrimoine ppl de 2ème classe			0	
	adjoint du patrimoine			1	-
assistants d'enseignement artistique	assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	6,74	3,27	1,27
	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe			1,93	1,93
professeurs d'enseignement artistique	professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	0,56	0,56	0,56
TOTAL FILIERE CULTURELLE			16,30	13,76	3,76

mis sur internet le 21 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240611-DB202411JUIN790-DE

SECTEUR POLICE MUNICIPALE					
chefs de service de police municipale	chef de service de Police municipale principal de 2ème classe	B			
agents de police municipale	brigadier chef principal	C	1	1	
	gardien - brigadier				-
TOTAL FILIERE SECURITE			2	2	0
SECTEUR ANIMATION					
animateurs	animateur principal 1ère classe	B	5	1	
	animateur principal 2ème classe			2	
	animateur			1	-
adjoints d'animation	adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	23	6	
	adjoint d'animation principal de 2ème classe			5	-
	adjoint d'animation			10	-
TOTAL FILIERE ANIMATION			28	25	0
TOTAL (hors CDI)			171,30	154,76	4,76
EMPLOIS PERMANENTS CDI					
assistants d'enseignement artistique	assistants d'enseignements artistiques principaux de 2ème classe	B	0,3	0,3	0,3
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS CDI			0,3	0,3	0,3
TOTAL GENERAL			171,60	155,06	5,06